



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 4 mars 2025

N° d'affaire : 2024.GRPARL.59

Le centre national et régional de performance « Paradisli » à Kernried : une opportunité pour exploiter les synergies et garantir des emplois

Vote sur la proposition Elsaesser : la motion 242-2024 n'est pas une motion ayant valeur de directive, mais une motion ayant valeur d'instruction (art. 30 al. 3 du règlement).

Le Grand Conseil du canton de Berne décide de :

Adopter

Berne, le 4 mars 2025

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général